

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022

Convocation du 19 septembre 2022 - Secrétaire de séance : CASAGRANDE Cléa

LISTE DES DELIBERATIONS

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes au 1er juillet 2022 :

Selon l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dématérialisation des actes réglementaires devient le mode de publicité de droit commun. Ainsi, l'affichage ou la publication papier sont supprimés, sauf dérogation pour les communes de -3500 habitants. **Sur ce point, la Commune de Bellecombe a décidé de conserver l'affichage sur les panneaux officiels.** Par ailleurs, la réforme prévoit également des modifications concernant les séances de conseils municipaux ou syndicaux. Le compte-rendu est supprimé au profit d'un procès-verbal, qui sera adopté à la séance suivante et publié dans les 8 jours.

Afin d'assurer l'information rapide du public, la collectivité devra publier et afficher la liste des délibérations prises lors d'une séance de conseil municipal dans un délai d'une semaine.

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Quentin GROS, Frédéric PITEL et Mme Cléa CASAGRANDE

Absents excusés : M. Tony CARGNELUTTI qui donne pouvoir à M. GROS Stéphane et M. Walter BARTH

Délibérations :

- Taxe aménagement : vote du taux 2023 :

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR,

- Demande de subvention 2023 : projet de construction de garages communaux lieu-dit Les Trois Cheminées :

Délibération reportée au prochain conseil.

- Demande de subvention Ecole Les Sorbiers : voyage scolaire :

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR,

- Location appartement T3 étage : avenant au bail :

Décision : VOTE 5 voix POUR dont 1 POUVOIR, 1 abstention

- Convention avec la ville de Saint-Claude pour la prise en charge au multi-accueil collectif (crèche) :

Décision : VOTE 6 voix POUR dont 1 POUVOIR,

M. Stéphane GROS, maire

Affichée le 30/09/2022

